

Pêche côtière en province Nord

Enquête sur l'efficacité
des aides provinciales



**“Comprendre
les dynamiques
en jeu au sein de
la filière pêche nous
aide à mettre en œuvre
une politique publique
adaptée au mode
de vie océanien”**



©province Nord - N. Job

La pêche côtière fait partie du mode de vie des Calédoniens. La province Nord accompagne et soutient la pêche artisanale depuis de nombreuses années, afin de structurer et professionnaliser davantage cette filière. Notre politique vise aussi à augmenter localement l'offre en produits de la mer, maintenir les populations sur le territoire et diversifier nos secteurs économiques. Ce sont des conditions indispensables à la réussite du rééquilibrage et de l'émancipation citoyenne vers lequel nous axons toutes nos forces.

Parallèlement, nous veillons à intégrer la pêche dans une vision plus globale du développement durable afin de garantir à nos enfants et aux générations futures, l'abondance des stocks halieutiques et la bonne santé des milieux aquatiques.

Un des outils de notre politique de soutien à la filière pêche est le code de développement provincial (CODEV-PN). Il existe depuis 2003 et rassemble les dispositifs d'aides à l'investissement que l'assemblée a adoptés. Son impact sur le développement économique a donné lieu à plusieurs évaluations.

Toutefois, il nous a paru important de connaître également son effet sur le développement social et humain. Nous avons donc sollicité l'IRD et l'IAC, dans le cadre d'un partenariat avec notre service « pêche », pour mener une enquête en sciences sociales auprès de la population des pêcheurs professionnels ayant bénéficié d'une aide CODEV entre 2010 et 2015, ainsi que de leur entourage.

Un rapport de 112 pages nous a été remis et présenté mi-2020. Plusieurs restitutions publiques ont eu lieu. Nous vous présentons dans cette brochure une version synthétique et illustrée des principaux résultats de cette étude. Ils nous interpellent et nous aident à lever le voile sur tout un pan « invisible » de l'activité de pêche. Les aides que nous octroyons ont globalement un effet positif, mais nécessitent quelques adaptations.

Améliorer nos connaissances et prendre conscience des réelles dynamiques à l'œuvre sont des processus essentiels pour faire évoluer notre politique publique. Chaque jour, nous travaillons à ce qu'elle soit plus efficace et bien adaptée aux spécificités de notre population et de notre environnement. Les études menées par les organismes de recherche nous apportent un appui dans cette démarche. Je tiens donc à remercier l'ensemble des personnes qui ont accepté de participer aux enquêtes et livré un témoignage précieux.



Paul Neaoutyine,
président de la province Nord

Regard des sciences sociales sur le monde de la pêche côtière

La province Nord a sollicité en 2016 les forces de recherches de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et de l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC) afin d'évaluer l'efficacité de sa politique publique sur la pêche côtière. Trois questions ont alors été posées aux scientifiques :

- > **Les pêcheurs professionnels de la province Nord contribuent-ils à nourrir la population et à créer de la richesse ?**
- > **Quels sont les impacts visibles et invisibles de la politique publique d'appui à la pêche ?**
- > **Quelles sont les attentes des pêcheurs et des pêcheuses, les opportunités et les contraintes qu'ils et elles rencontrent ?**

Pour trouver des réponses à ces questions, une équipe de l'IAC et de l'IRD a réalisé pendant deux ans, en 2017 et 2018, une enquête auprès de 78 pêcheurs professionnels ayant bénéficié, entre 2010 et 2015, des appuis de la province Nord (aides CODEV).

Les scientifiques ont interviewé parallèlement divers acteurs de la filière (colporteurs, techniciens provinciaux...) et se sont également immergés dans trois communes (Pouebo, Poum et Belep) afin d'observer les interactions sociales autour des produits de la mer.

NB : Les chiffres présentés dans cette brochure sont issus d'une enquête sur la pêche côtière. Ils ne prennent pas en compte la pêche industrielle en haute mer et l'aquaculture.



©province Nord - N. Job

Chiffres clés

- > **78 pêcheurs** enquêtés, à l'aide d'un questionnaire individuel de 35 pages, soit **2 730 pages** de données analysées
- > **51 acteurs** de la filière enquêtés (colporteurs, agents de la province et de collectivités, pêcheurs non professionnels...), soit plus de **200 heures** d'entretiens décryptés
- > **72 jours** d'observations ethnographiques (communes, foires, sorties de pêche, coutumes...)
- > **5 restitutions** des résultats et débats avec les personnes enquêtées.

SOMMAIRE

Politique publique d'appui à la pêche professionnelle

04

Portrait type d'un pêcheur professionnel aidé

06

Les ressources pêchées et leurs destinations

08

Dynamiques sociales de la pêche

10

L'essentiel à retenir

12



Étude sur la pêche professionnelle aidée en province Nord

> Coordination et direction :

Catherine Sabinot¹
et Séverine Bouard²

> Enquêtes de terrain et analyse des données :

Catherine Sabinot¹,
Séverine Bouard², Gilbert David¹, Camille Fossier¹ et Julie Mallet².

¹IRD, UMR Espace-DEV ; ²IAC, TerAU

Convention IAC-IRD-PN N° 16C 357

Budget : 24,3 millions de francs dont 15,2 MF financés par la province Nord

Rapport exécutif, 112 pages, publié en novembre 2019

Restitution des résultats aux élus le 4 juin 2020



Sabinot C., Bouard S., Cornuet N., David G., Fossier C., Mallet J., Bonnet-Vidal E. & Fernandez J. **Pêche côtière en province Nord : enquête sur l'efficacité des aides provinciales.** Province Nord, IAC, IRD, 2021. 12 p. DOI : <https://doi.org/10.23708/fdi:010080245>

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, sans l'accord des auteurs de la publication.

Direction éditoriale : Catherine Sabinot, Séverine Bouard, Nathaniel Cornuet

Production des données : Catherine Sabinot (IRD), Séverine Bouard (IAC), Gilbert David (IRD), Camille Fossier (IRD), Julie Mallet (IAC) et SMRA.

Rédaction, vulgarisation et coordination éditoriale : LINCKS / Estelle Bonnet-Vidal

Relectures : Catherine Sabinot, Séverine Bouard, SMRA, Isabelle Gasser

Infographies et PAO : Eudanla

Photo de couverture : ©province Nord - N. Job

Impression : EIP - Mars 2021

Politique publique d'appui à la pêche professionnelle

Le développement de la filière pêche fait partie des objectifs stratégiques de la province Nord. Cette politique s'inscrit dans le cadre plus global d'un développement durable qui vise à trouver un équilibre entre le **développement économique** (aménagement du territoire, création d'emplois et de richesses), le **développement social** (cohésion sociale, bien-être des populations) et la **préservation de l'environnement** (qualité des milieux et biodiversité).

L'espace marin géré par la province est immense et les pêcheurs sont dispersés dans les nombreuses communes et tribus littorales. La province Nord met donc en place des outils et des moyens conséquents adaptés aux besoins du terrain. Cette politique s'intègre également dans une gestion concertée des espaces marins et littoraux.

> L'infographie ci-contre résume la stratégie provinciale pour la filière pêche.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Tendre vers une pêche durable
- Développer économiquement la filière: emplois, richesses, aménagements...
- Nourrir les populations
- Renforcer la cohésion sociale (solidarité, bien-être)
- Préserver les ressources durablement



GOUVERNANCE

- **1 assemblée de 22 élus** > décide de la politique publique pêche et vote la réglementation
- **1 Code du développement** - CODEV > définit les filières prioritaires et les aides
- **1 Code de l'Environnement** - CODENV > régleme la pêche (quotas, espèces...)
- **1 service des milieux et ressources aquatiques (SMRA)** > 9 agents en charge de la gestion et du suivi de la pêche et de l'aquaculture
- **La Fédération des pêcheurs professionnels du Nord** est associée aux travaux de modification du CODEV et du CODENV.



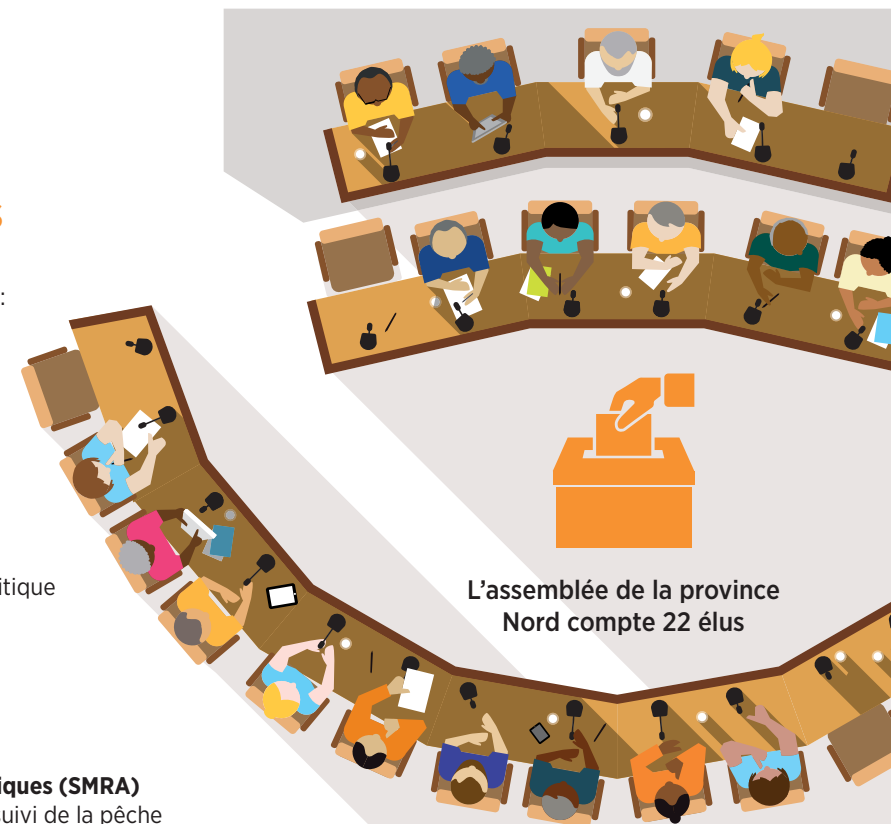
AIDES

- **À l'investissement et au fonctionnement** bateau, carburant, moteur, matériels et équipements (sécurité, navigation, conservation des produits)
- **À la formation**: réparation, gestion, comptabilité...



BUDGET

- (2010 à 2015)
- 27 millions XPF par an d'aides à l'investissement pour la pêche côtière
 - 78 pêcheurs et pêcheuses aidés



L'assemblée de la province Nord compte 22 élus



Le **Code du développement** appelé communément **CODEV** est le recueil des réglementations adoptées par l'assemblée de la province Nord dans le domaine économique, dont la filière pêche fait partie. Il liste également les aides auxquels les habitants peuvent avoir accès.



Le **comité de suivi** de la réglementation des pêches rassemble divers acteurs de la filière pêche (pêcheurs professionnels, associations, maires, élus, services provinciaux, scientifiques, coutumiers...). Il soumet des propositions de réglementation aux élus.

Le partage de l'espace marin : chiffres clés et cartographie



SUPERFICIE

- 9 542 km² de surface terrestre
- 34 000 km² de surface maritime dont 13 300 km² de lagon.



INFRASTRUCTURES

- 3 marinas : Koumac, Touho, Hienghène
- 150 mises à l'eau
- 4 poissonneries : Koumac, Pouembout, Koné



PRESSION DE PÊCHE

- 21 000 pêcheurs occasionnels, soit 1 personne sur 2 de plus de 15 ans
- 304 pêcheurs professionnels en 2019, 228 en 2015 et 257 en 2010



COMMUNES ET TRIBUS

- 17 communes
- Capitale administrative : Koné
- 203 tribus : 1 habitant sur 2 vit en tribu
- 5 à 6 habitants/km²



POPULATION

- 49 900 habitants, 18,4 % de la population calédonienne
- Âge moyen : 28 ans

■ BÉLEP

■ POUM

■ OUEGOA

■ POUÉBO

■ KOUIMAC

■ KAALA-GOMEN

■ HIENGHÈNE

■ TOUHO

Province Nord

■ VOH

■ POINDIMIÉ

■ PONÉRIHOUE

Capitale administrative

■ KONÉ

■ POUEMBOUT

■ POYA

■ HOUAILLOU

■ KOUAOUA

■ CANALA

Aménagement du territoire

La population de la province Nord se concentre à 95 % sur le littoral. Les zones les plus habitées sont celles de Koné (8100 habitants), Poindimié (5000 habitants), Koumac et Houaïlou (4000 habitants). L'administration provinciale déploie

les moyens humains et techniques de son service pêche (SMRA) sur 4 entités territoriales homogènes (les ETH), qui comprennent chacune, une zone habitée d'importance.

Les 4 ETH (entités territoriales homogènes)

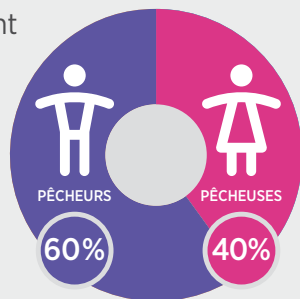
- Le Grand Nord
- La Côte Océanienne
- Les Espaces de l'Ouest
- Le Sud Minier

La province exerce la gestion du domaine public maritime (surveillance, exploitation, gestion et conservation des ressources) sur tout l'espace lagunaire et jusqu'à 12 miles nautiques (19 km) au delà du récif barrière.

Portrait type d'un pêcheur professionnel aidé

Les pêcheurs et les pêcheuses professionnels sont des personnes qui détiennent une autorisation de pêche délivrée par la province. Ils et elles capturent des ressources marines (poissons, crustacés...) qu'ils vendent afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. La province Nord soutient cette activité économique, créatrice d'emplois et de richesse, grâce à divers dispositifs : subventions, aides à la production, formations...

> Les données ci-contre dressent le portrait type d'un pêcheur professionnel ayant bénéficié d'une aide à l'investissement (bateau, moteur, etc.), d'après les données recueillies auprès des 78 personnes aidées entre 2010 et 2015.



ÂGE ET LIEU DE VIE

- **48 ans en moyenne**
Le plus jeune pêcheur a 26 ans et le plus âgé a 83 ans

8 sur 10



vivent en tribu

1 sur 2



habite dans le Grand Nord
(Poum, Ouégoa, Pouébo, Bélep, Koumac)



REVENUS



- 42% des ménages des pêcheurs n'ont pas d'autres revenus réguliers que celui de la pêche



BIEN-ÊTRE ET VIE SOCIALE

- 91% sont heureux dans leur activité
- 75% estiment gagner correctement leur vie
- 62% ont une meilleure reconnaissance sociale grâce à leur activité
- 84% sont optimistes sur le devenir de leur activité



VOLUMES PÊCHÉS

- 80 kg de ressources prélevées en moyenne par semaine et par pêcheur
- Le plus gros pêcheur prélève 11 tonnes de produits de la mer par an, soit 210 kg par semaine



- Le carnet de pêche rend compte des captures réalisées.
- 2 pêcheurs sur 5 n'ont **jamais rendu leur carnet de pêche**, 64% l'ont rendu au moins une fois.
- Les volumes capturés par les personnes aidées sont donc fortement sous-estimés.

Moins de pénibilité au travail et un accès facilité à des zones poissonneuses

L'étude scientifique montre que les aides CODEV favorisent l'accès à des zones de pêche plus au large et peu exploitées car les pêcheurs adoptent de nouvelles pratiques. En effet, ils achètent de nouveaux matériels de pêche (moulinets, ligne de traîne...), se forment et adoptent de nouvelles techniques.

Par ailleurs, 58% des pêcheurs estiment que les aides ont réduit la pénibilité de leur travail et amélioré la sécurité en mer grâce à l'acquisition de bateaux plus grand et de moteurs. Auparavant, leurs déplacements se faisaient avec de petites barques et à la rame.

► Accompagnements, moyens et équipements



OBLIGATIONS LIÉES À L'ATTRIBUTION DES AIDES

- Avoir un RIDET
- Détenir l'autorisation provinciale
- Pêcher/Vendre au moins 500 kg par an
- Remplir son carnet de pêche
- Appliquer la réglementation



DURÉE ET PLURIACTIVITÉ

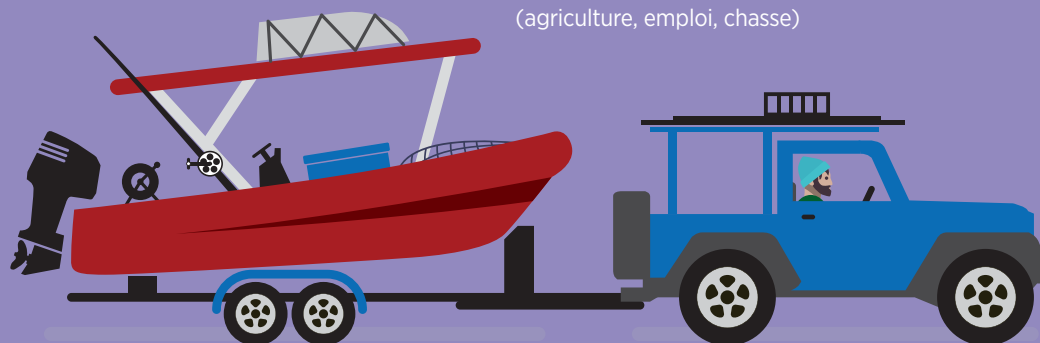
- Les pêcheurs aidés qui arrêtent de prendre leur autorisation le font en moyenne 3,6 ans après avoir débuté leur activité
- 1 pêcheur sur 2 mène au moins deux autres activités en parallèle (agriculture, emploi, chasse)



COMPÉTENCES

Un pêcheur professionnel réalise de nombreuses tâches différentes :

- Pêche et vente
- Recrutement de matelots
- Gestion et comptabilité
- Suivi de formations
- Achats et réparations du matériel de pêche



ÉQUIPAGE

- 2 à 3 matelots en moyenne par bateau
- 92% des matelots sont issus de la famille du capitaine



ÉQUIPEMENTS ET MOBILITÉ

- La taille moyenne du bateau est de 4,8 m
- La puissance moyenne du moteur est de 60 CV
- 10% n'ont pas accès à l'eau courante ou à l'électricité
- 28% des pêcheurs possèdent voiture + permis



SUIVI ADMINISTRATIF

- 5 agents du SMRA pour plus de 250 pêcheurs professionnels enregistrés

Des compétences acquises par la pratique

L'acquisition des savoirs techniques liés à la pêche se fait sur le terrain et par l'expérience. 87% des pêcheurs enquêtés ont un membre de leur famille qui pêche et bénéficient ainsi de leurs compétences. Par ailleurs, 78% des pêcheurs aidés suivent des formations courtes proposées par la province en

partenariat avec l'école des métiers de la mer entre autres. Enfin, 3 pêcheurs sur 4 ont exercé un ou plusieurs autres emplois avant (en moyenne 6,5 ans). Devenir pêcheur professionnel représente donc un choix de vie après une expérience dans le salariat.

Près de 70% des pêcheurs ont arrêté l'école après le collège, ce qui représente un frein pour remplir les documents administratifs, le carnet de pêche, ou réaliser la gestion/comptabilité de leur entreprise. Pour cette population, le suivi par les techniciens provinciaux est donc plus poussé.

Les ressources pêchées et leurs destinations

Les pêcheurs et pêcheuses professionnels aidés prélèvent essentiellement des poissons du lagon, des holothuries, des crabes et des trocas puis en vendent une partie via des canaux de distribution très variés. L'infographie ci-contre présente une évaluation quantitative et qualitative des ressources pêchées par les 78 pêcheurs (aidés et enquêtés). **Les données présentées en page 8** proviennent des carnets de pêche remplis chaque année par les pêcheurs professionnels entre 2010 et 2015 ⁽¹⁾, soit 264 pêcheurs en moyenne par an. **Les chiffres de la page 9** proviennent des enquêtes menées par les anthropologues et géographes de l'IAC et de l'IRD auprès de 78 pêcheurs aidés. Leurs investigations ont levé le voile sur la destination réelle des prises de pêche. D'une part, elles montrent la fonction économique de la pêche (vente, emplois directs et indirects), et d'autre part, l'importance de la fonction sociale (dons, autoconsommation).

⁽¹⁾ Seuls 3 pêcheurs sur 5 ont rempli leur carnet entre 2010 et 2015. Les volumes pêchés et les revenus produits sont donc en réalité supérieurs.



VOLUMES DÉCLARÉS ET VALEUR

264 tonnes déclarées en moyenne par an

- 20 % de gros pêcheurs (jusqu'à 11 tonnes/an/pêcheur)
- 80 % de petits pêcheurs (200 à 500 kg/an/pêcheur)



RICHESSE CRÉÉE

- la valeur des productions déclarées par les pêcheurs aidés s'élève à plus du double de la valeur des aides attribuées
- 40 % des produits pêchés déclarés ont été prélevés par les pêcheurs aidés

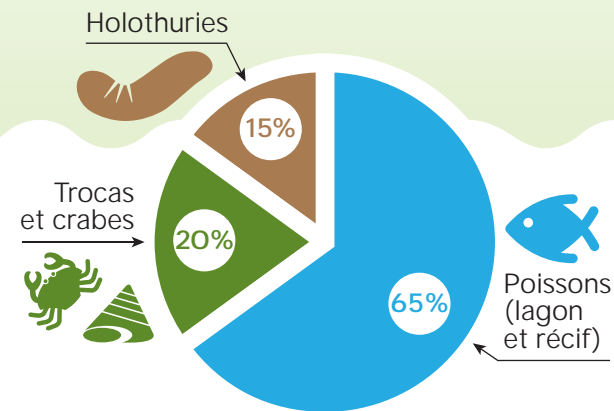


TECHNIQUES LES PLUS UTILISÉES

- Lignes, nasses, filets

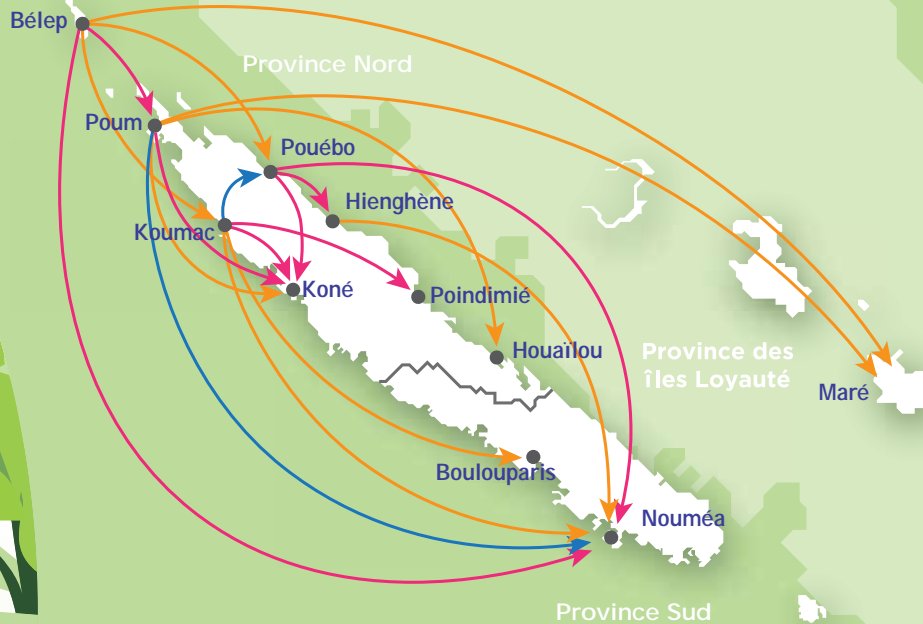


Répartition des volumes pêchés



A qui sont vendus les produits de la mer pêchés ?

Les pêcheurs et pêcheuses écoulent leurs marchandises via plusieurs canaux: colporteurs, marché de proximité, commandes de particuliers, foires, coutumes, hôtels et restaurants, cantines, touristes. Sur la côte ouest, le pêcheur ou la pêcheuse utilisera en moyenne 3 canaux différents, et jusqu'à 6 s'il ou elle habite sur la côte est.



JUSQU'OU LES POISSONS PECHES SONT-ILS VENDUS?

Carte représentant la destination des prises vendues par 31 pêcheurs en 2017

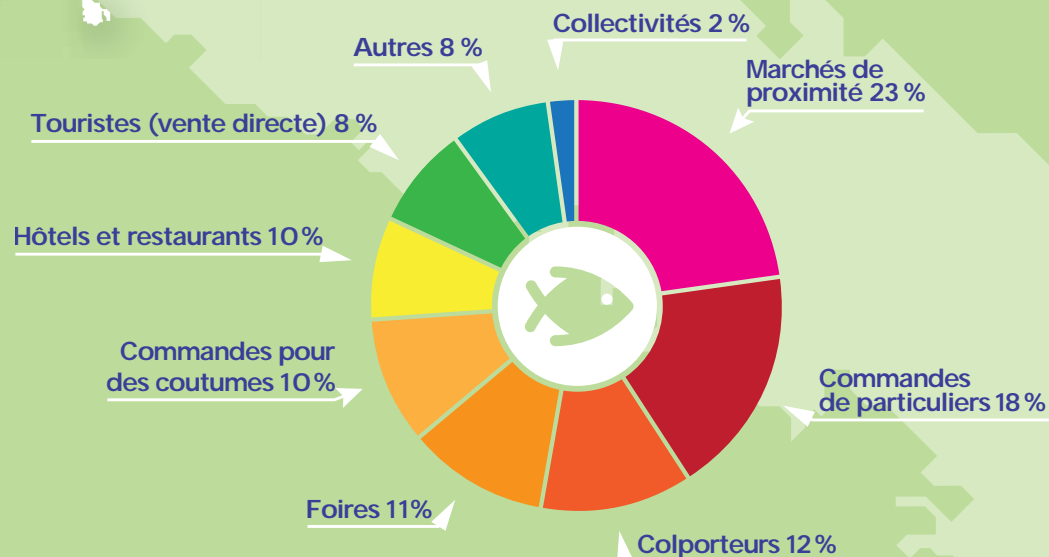
- Circuits conventionnels réguliers (restaurants, colporteurs...)
- Fêtes communales et foires
- Approvisionnement ponctuel des cantines



CANAUX DE DISTRIBUTION

- 10 canaux de distribution différents (voir graphique ci-dessous)
- 43 % des ventes se font en circuit conventionnels (marchés, restaurants, colporteurs)
- Un pêcheur de la côte est utilise en moyenne 6 canaux différents pour écouler sa marchandise; un pêcheur de la côte ouest en utilise en moyenne 3.

À qui les pêcheurs ont-ils l'habitude de vendre?



TRANSPORT ET FLUX MARCHANDS

- Les produits pêchés circulent d'est en ouest et du nord au sud
- Les produits pêchés en province Nord sont vendus dans les 3 provinces



VENTE

- 60 % des prises sont vendues

Irrégularité des productions et disparités géographiques

La chaîne d'écoulement des produits de la mer mobilise de nombreux acteurs et diverses stratégies. Dans ce dispositif, la régularité des productions est un critère essentiel pour tendre vers une filière stable. Or, les colporteurs, pierres angulaires de la filière, soulignent le manque de régularité

des approvisionnements, généralement en raison de contraintes coutumières. Dans le Grand Nord, qui concentre la moitié des pêcheurs professionnels et 67% des aides provinciales, certains pêcheurs ont développé une stratégie collective: le colporteur se présente toujours le même jour

et prend de petites quantités à de nombreux pêcheurs (pas toujours les mêmes). L'ouverture récente de poissonneries à Koumac offre désormais un point de stabilité pour l'offre et la demande.

Dynamiques sociales de la pêche

Au-delà des fonctions économiques classiques liées à la vente des produits (revenus, emplois...), la pêche professionnelle remplit des fonctions sociales très importantes, mais peu visibles. En effet, près de la moitié des produits pêchés sert à nourrir la famille proche du pêcheur/de la pêcheuse et à renforcer les liens sociaux, en particulier dans le cadre de la coutume. Certains pêcheurs « abandonnent » le statut professionnel. Ils cessent de prendre leur autorisation de pêche pour s'affranchir des obligations administratives associées à l'activité de vente et au suivi. Ces obligations sont perçues comme contraignantes par les pêcheurs. Bien que cette démarche implique une « sortie » des statistiques provinciales portant sur la filière, certains pêcheurs continuent de pêcher et contribuent au développement local.

> L'infographie ci-contre résume les dynamiques sociales générées par la pêche pour les 78 pêcheurs professionnels aidés et enquêtés.



COUTUME ET PARTAGE

- 112 tonnes de produits de la mer donnés en 2019 lors des dernières coutumes (mariage, deuil, fête de l'igname...) auxquelles les pêcheurs ont participé
- 51 % des produits donnés le sont pour les mariages



RELATIONS SOCIALES

- 62 % déclarent être plus souvent sollicités pour la coutume depuis qu'ils ont bénéficié de l'aide de la province
- 9 % sont plus reconnus et cités en modèle
- 17 % font l'objet de jalousies et intimidations



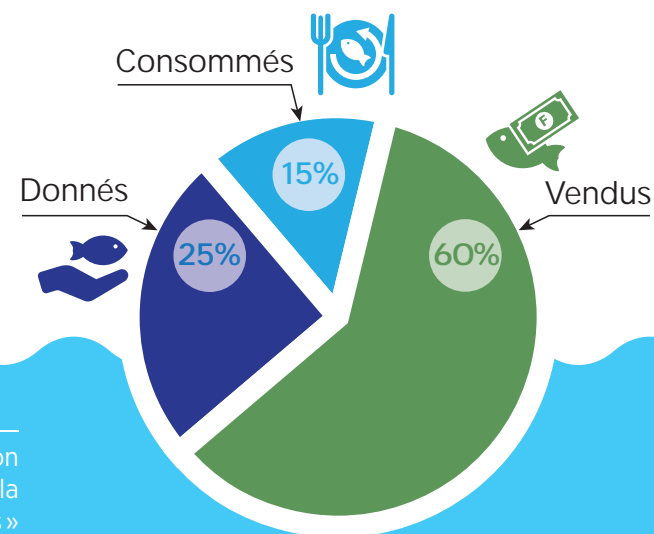
CAUSES DE LA CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

(arrêt de la demande d'autorisation provinciale)

- Difficultés avec une personne clé (matelot, colporteur...)
- Accident de la vie (problèmes financiers, de logement ou de santé)
- Besoin de se libérer des contraintes (vente, quotas, comptabilité, carnet de pêche, autorisation de pêche, gestion)



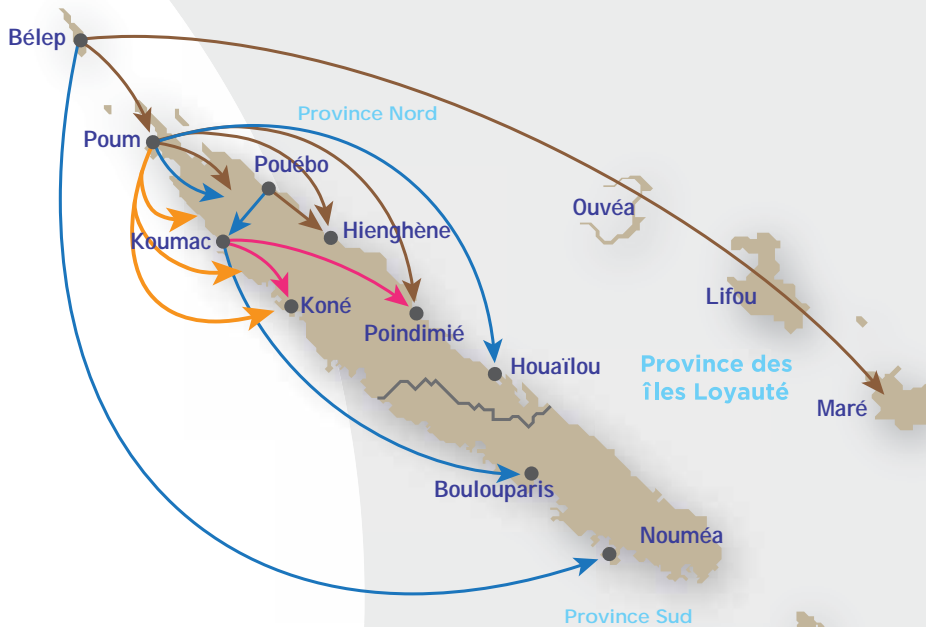
PRODUITS PÊCHÉS



Effet cascade

L'étude scientifique de l'IRD et de l'IAC révèle qu'au-delà des 78 professionnels subventionnés et ciblés, les aides ont des répercussions positives sur trois fois plus de personnes (membres de la famille, matelots, utilisateurs de bateaux, utilisateurs des autorisations de pêche). Il arrive en effet que

plusieurs professionnels pêchent avec la même autorisation de pêche. Bien que cette pratique soit interdite par la réglementation, elle a pour effet d'inciter les « contrevenants » à se professionnaliser.



JUSQU'À OÙ LES POISSONS PÊCHÉS SONT-ILS DONNÉS ?

Carte représentant la destination des prises données par 31 pêcheurs en 2017

- Dons pour des événements religieux (communions, conventions...)
- Dons à la famille
- Dons pour la coutume (mariages, deuils, fête de l'igname...)



DONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE

- 40% des prises de pêches sont données
- Les dons de produits de la mer sont effectués à l'occasion d'événements variés, d'est en ouest et dans les 3 provinces.

Maintien des populations

La population rurale exerce la pêche, l'agriculture et la chasse. En améliorant les conditions de vie et de revenus des pêcheurs professionnels et de leurs familles, les aides CODEV permettent indirectement de maintenir les populations dans leur lieu de vie et donc sur le territoire de la province Nord. Même lorsqu'un pêcheur cesse de demander son autorisation de pêche, il continue à pêcher pour nourrir sa famille, préserver ses liens sociaux et sa place dans la coutume.



Recommandations

L'enquête économique et sociale menée par l'IRD et l'IAC a levé le voile sur les effets visibles et invisibles de la politique publique «pêche» de la province Nord. Afin de rendre les actions d'accompagnement provinciale plus efficaces, les scientifiques ont dressé une liste de recommandations aux élus et aux techniciens :

- > Prendre en compte l'entourage du pêcheur et identifier des personnes qui peuvent l'aider à gérer son entreprise ;
- > Améliorer la mobilité individuelle et collective (voiture, remorque, permis, bus...);
- > Renforcer le dispositif de formation dans les domaines les plus demandés et proposer des «remises à niveau»;
- > Rendre le carnet de pêche plus convivial (facile à comprendre, rapide à compléter et à restituer);
- > Privilégier une restitution en temps réel des données du carnet de pêche (idéalement après chaque sortie de pêche, ou à défaut plus d'une fois par an);
- > Améliorer la collecte des données liées à la pêche non marchande;
- > Fournir aux professionnels des carnets de factures;
- > Créer des espaces de vente des marchandises;
- > Recentrer les missions des techniciens de provinces (conseil, information);
- > Maintenir l'aide aux porteurs de projet dans le montage administratif et financier de leurs dossiers;
- > Apporter un soutien privilégié aux pêcheurs sérieux;
- > Aider les pêcheurs à améliorer leur productivité;
- > Aider les pêcheurs à mieux connaître la réglementation et la sécurité en mer;
- > Identifier les compétences à renforcer au sein des services provinciaux;
- > Renforcer les partenariats publics et privés.

L'essentiel à retenir

La province Nord évalue régulièrement les effets de sa politique publique, en particulier son dispositif de soutien à l'investissement (CODEV). En 2016, les élus de l'assemblée provinciale ont souhaité réaliser une étude sur l'efficacité des outils d'aides et d'accompagnement à la filière pêche professionnelle côtière.

Une étude conjointe

Les techniciens provinciaux ont analysé les prises effectuées par les pêcheurs professionnels aidés entre 2010 et 2015. Parallèlement, des anthropologues et des géographes de l'IRD et de l'IAC ont mené une enquête approfondie auprès de 78 professionnels aidés et plus de 50 autres acteurs de la filière. Ils ont décrypté les dynamiques marchandes et non marchandes associées à la pêche. Pour la première fois, ils ont levé le voile sur des phénomènes « invisibles » qui jouent un rôle prépondérant dans le développement local.

L'économie locale est boostée...

Les résultats de cette étude montrent que les aides agissent sur un premier levier : le développement économique. Les aides créent de la richesse. La valeur de la production des pêcheurs aidés (de 2005 à 2015) équivaut à plus du double des subventions perçues. Les pêcheurs écoulent leurs produits via une dizaine de canaux différents (marché, colporteurs, restaurants...) et dans les trois provinces. Ils améliorent aussi leurs techniques de pêche et leurs conditions de travail grâce aux aides.

... mais l'adhésion aux dispositifs est mitigée

Certains pêcheurs « abandonnent » le statut professionnel. Ils cessent de prendre leur autorisation de pêche pour s'affranchir des obligations administratives associées à l'activité de vente et au suivi. Ces obligations sont perçues comme contraignantes par les pêcheurs. Bien que cette démarche implique une « sortie »

des statistiques provinciales portant sur la filière, certains pêcheurs continuent de pêcher et contribuent au développement local.

Un développement social révélé

Le deuxième levier est le développement social. Les pêcheurs et pêcheuses aidés consacrent 40% de leurs prises à leur propre consommation ou aux dons. Ils permettent à d'autres de gagner leur vie en participant à la pêche ou à une autre activité de la filière. Les dons sont envoyés dans les trois provinces pour la famille, les événements coutumiers et religieux. Ainsi, la pêche non marchande bénéficie à de nombreuses personnes. Elle renforce le bien-être des pêcheurs et de leurs familles, ainsi que la cohésion sociale, en particulier dans le cadre coutumier.

Vers une reconnaissance de la spécificité océanienne

La politique provinciale sur la pêche est relativement en phase avec les pratiques océanienne d'un développement économique, social et durable. Son évaluation avait jusque-là tendance à privilégier le volet économique.

Les scientifiques ont établi des recommandations. Ils suggèrent de suivre les pêcheurs d'une façon plus ajustée à leurs pratiques et aux difficultés qu'ils rencontrent. Il convient également de mieux communiquer sur les obligations administratives et d'améliorer l'accès aux circuits de collecte et de distribution.

